



Information sur les droits d'un acheteur voulant annuler un achat

Par **dodoch**, le **26/05/2011** à **11:45**

Bonjour,

Je voudrais connaître mes droits, car j'ai signé un bon de commande de véhicule d'occasion avec un versement d'acompte de 500 euros dans un garage automobile (le 25/05/2011). Est-ce que j'ai le droit de me rétracter et est-ce que le vendeur peut refuser la restitution de l'acompte ? Y-a t-il un délais pour cela ? Dois-je justifier mon choix ? Et qu'elle est la procédure à suivre ?

Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **13:04**

L'acompte signifie que la vente est ferme. Le vendeur peut refuser votre rétractation et vous contraindre à payer la totalité du prix convenu. Il peut accepter votre annulation en conservant l'acompte (c'est lui qui choisit)

Par **dodoch**, le **26/05/2011** à **15:18**

merci pour votre réponse